

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 18 Novembre 2019	Envoyé en préfecture le 26/11/2019 Reçu en préfecture le 26/11/2019 Affiché le  ID : 074-200070852-20191118-CC_179_2019-DE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 28 Suppléant : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 32 Contre : 1 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 179/2019	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit Novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 13 Novembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Mylène DUCLOS donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL.</p> <p>Suppléant : Jean-Louis MAGNIN représenté par Jean SOGNO</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Grégoire LAFEVERGES, Bruno PENASA, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Alain CAMP est désigné secrétaire de séance</p>	

OBJET : ASSAINISSEMENT-Programmation des TRAVAUX EAUX USEES 2020

Il est présenté ci-après le projet de transit des eaux traitées de la STEP du Marsin (coût estimatif € HT avec coût de maîtrise d'œuvre) suivant le projet établi par le maître d'œuvre.

Le vice-président rappelle qu'une première délibération du conseil communautaire a été prise pour la programmation 2020 des travaux d'assainissement des eaux usées, mais au vu de l'urgence du dossier et le rapport de manquement administratif, il est souhaitable de rajouter ce projet afin de pouvoir le présenter aux partenaires financiers.

1°) Transit des eaux traitées de la STEP du Marsin

TX RESEAU TRANSIT	400 000.00	88,89%
MOE	25 000.00	5,56%
ETUDES GEOLOGIQUE	13 500.00	3,00%
CONTRÔLE QUALITE	10 000.00	2,22%
autres	1 500.00	0,33%
TOTAL	450 000.00	100,00%

Plan de financement

MONTANT TOTAL OPERATION	450 000.00	100,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 74	157 500.00	35,00%
ETAT DETR	112 500.00	25,00%
AGENCE DE L'EAU RMC	90 000.00	20,00%
AUTOFINANCEMENT	90 000.00	20,00%

Les projets sont susceptibles d'être financés grâce à des subventions du Conseil Départemental de Haute Savoie, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Etat.

Aussi, les projets sont présentés aux différents partenaires financiers par le biais du Conseil Départemental. Les aides éventuelles, que l'Agence de l'eau RMC apporte aux différentes opérations sont versées directement au Conseil départemental qui en assurent la gestion (administrative et financière). C'est pourquoi, il convient d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir et à verser pour le compte de la C.C.U.R., les subventions attribuées par l'Agence de l'eau RMC.

De plus, cette opération (étude et travaux) sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et que mention sera faite dans le dossier de consultation des entreprises.

Au vu du rapport de manquement administratif, il est d'intérêt et d'urgence de réaliser ce projet et demande de lancer la programmation sans tarder. C'est pourquoi, il est demandé de pouvoir commencer les travaux après avoir reçu les notifications d'aides des partenaires.

Les coûts estimatifs des projets étant inférieur au seuil de à 5 548 000 € HT, il est proposé au Conseil de retenir pour la passation de ces marchés la méthode adaptée avec publication préalable dans un journal officiel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet tel que présenté

PREND ACTE du coût global de l'opération et en indiquant que l'opération sera inscrite au budget 2020, **SOLLICITE** l'inscription de l'affaire au programme subventionné du Conseil Départemental de Haute-Savoie et de l'agence de l'eau RMC et de l'Etat,

AUTORISE de souscrire un emprunt auprès d'établissement bancaire,

DECIDE de lancer sans délai la consultation,

S'ENGAGE à faire réaliser les travaux conformément à la Charte Nationale de l'Agence de l'eau,

AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant la préparation, passation et l'exécution des marchés passés en procédure adaptée relatifs à cette opération, et de signer toutes pièces relatives à ce dossier, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.